



COMMUNIQUÉ – DIFFÉRENTES NOUVELLES

14 NOVEMBRE 2022

Chers membres,

Voici différentes nouvelles d'intérêt pour les cadres du réseau :

1. **Augmentations salariales et forfaitaires** : selon nos indications, les employeurs ont modifié les salaires, certains ont versé les rétroactivités tandis que d'autres ont versé les forfaitaires. Chaque employeur décide de son fonctionnement, mais essentiellement nous sommes confiants que l'ensemble des travaux sera terminé d'ici la fin d'année 2022.
2. **Mésententes pour le versement du 35 à 40 heures** : l'APER a débuté la négociation d'ententes avec les employeurs en vue du respect des politiques locales de gestion et le versement du 35 à 40 heures.
3. **Retraite de l'obligation de vaccination et tests** : le gouvernement a décrété la levée de l'obligation vaccinale à compter du 9 novembre 2022. Les employés incluant les cadres n'ont plus l'obligation depuis le 9 novembre 2022 de présenter une preuve de vaccination et le gouvernement a aussi levé l'obligation du dépistage obligatoire à compter de cette même date. Les primes COVID à l'exception des montants forfaitaires de 15 000\$ pour un engagement à temps plein sur 12 mois, sont toutes autorisées maintenant pour les employés non vaccinés qui reviennent au travail. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.
4. **RRPE (RÉGIME DE RETRAITE)** : votre relevé de participation 2021 est maintenant disponible sur la plateforme *MonDossier* de Retraite Québec. (www.retraitequebec.gouv.qc.ca) N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nous pour que nous puissions estimer votre rente, avec les nouveaux salaires, et que nous puissions regarder avec vous, vos différentes options. (association@aper.qc.ca)

Équipe APER
association@aper.qc.ca